



PRÉFET DE LA CHARENTE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 26 octobre 2023

FR-ALERT : UN NOUVEAU DISPOSITIF D'ALERTE AUX POPULATIONS

FR-Alert est un nouveau système d'alerte des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones mobiles des personnes présentes dans une zone concernée par un incident majeur. Développé par le ministère de l'Intérieur, ce dispositif est opérationnel sur le territoire national depuis le 21 juin 2022.

→ Les événements concernés

L'usage de FR-Alert est limité aux cas d'urgence, dangers imminents ou en cours, qui impliquent d'alerter la population située dans la zone de danger pour leur indiquer le comportement à adopter.

Les événements qui peuvent faire l'objet d'une notification d'alerte sont des événements de **grande gravité**, pour lesquels la population doit adopter un comportement spécifique :

- événements naturels : inondation, tempête et cyclone, incendie, tsunami... ;
- accidents biologiques, chimiques, nucléaires : pollution grave, incident nucléaire... ;
- dangers sanitaires : épidémie, pandémie, incident agro-alimentaire... ;
- incidents technologiques et industriels ;
- **événement grave de sécurité publique, attentat terroriste.**

→ Le contenu des messages

Le contenu du message d'alerte porte sur :

- la nature du risque (un feu, une inondation, un accident industriel...);
- l'autorité qui diffuse l'alerte ;
- la localisation du danger (établissement, quartier, commune, agglomération, département...);
- l'attitude à adopter (rester chez soi, évacuer la zone...);
- **le cas échéant un lien pour obtenir des informations supplémentaires sur un site internet officiel.**

→ Le fonctionnement de FR-Alert :

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

Le dispositif FR-Alert repose sur la technologie de diffusion cellulaire (cell broadcast). Les messages d'alertes sont diffusés sous la forme d'ondes radio par les antennes de télécommunication. Ce dispositif de diffusion cellulaire est actif dans les départements métropolitains pour les téléphones mobiles dotés de la 4G et 5G.

L'envoi par LB-SMS sera possible dès la fin de l'année pour les téléphones en 2G/3G.

→ **Pas d'inscription, ni d'application**

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour recevoir les alertes ou de télécharger une application mobile.

En revanche, pour les tests et exercices, l'autorisation d'afficher les messages peut-être nécessaire (cf paramètres du téléphone).

Si une personne se trouve dans une zone confrontée à une menace ou à un grave danger, elle recevra une notification prioritaire qui s'affichera sur l'écran même si celui-ci est verrouillé, et qui peut être accompagnée d'un signal sonore spécifique et d'une vibration.

En revanche, la notification d'alerte n'apparaîtra pas sur les téléphones éteints ou en « mode avion ».

Des informations complémentaires relatives à l'évolution de la situation ainsi que la fin de l'alerte peuvent être diffusées par notification, dans la même zone géographique.

Ce dispositif complète le système d'alerte et d'informations des populations (SAIP) qui comprend plus de 2 000 sirènes sur le territoire national raccordées à un logiciel de déclenchement à distance, la mobilisation des télévisions et radios pour la diffusion des messages d'alerte et celle des comptes institutionnels sur les réseaux sociaux. Le ministère de l'Intérieur a d'ailleurs lancé un compte Twitter dédié : https://twitter.com/Beauvau_alerte.

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)